COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE TARENTAISE

- PROCÈS VERBAL -

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales

Date de la convocation :27 mars 2019Date d'affichage :27 mars 2019

Nombre de délégués en exercice : 27
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués excusés : 04
Nombre de délégués absents : 01
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de délégués votants : 26

Séance du 3 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de Coopération, Moûtiers - Salle d'Audience, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Etaient présents:

SALINS-FONTAINE: Françoise CROUSAZ, Alain CULLET,

Enimie REUMAUX.

MOUTIERS: Fabrice PANNEKOUCKE (Ponvoir de Nonare Kismonne), Laurence ROCHAS,

Eric LAURENT, Fabienne ASTIER, Aïcha DEMONNAZ,

Florence SCARPETTA, Philippe NIVELLE (Pouvoir de Jacques LEGER).

NOTRE DAME DU PRE: Jean-Paul DE BORTOLI.

SAINT MARCEL: Daniel CHARRIERE (Pouvoir de Philippe CALDERINI).

LES BELLEVILLE: André PLAISANCE (Pouvoir de Noëlla JAY), Claude JAY, Alexandra

HUDRY,

Jean Luc DIMAND, Sandra FAVRE, Hubert THIERY,

Georges DANIS, Donatienne THOMAS, Agnès ANDRE.

HAUTECOUR: Georges SAINT GERMAIN.

Etaient excusés:

MOUTIERS: Nouare KISMOUNE (Pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE),

Jacques LEGER (Pouvoir à Philippe NIVELLE).

SAINT MARCEL: Philippe CALDERINI (Pouvoir à Daniel CHARRIERE).

LES BELLEVILLE: Noëlla JAY (Pouvoir à André PLAISANCE).

Etaient absent:

MOUTIERS: Bernard GSELL.

Monsieur le Président propose l'ajouter d'un point à l'ordre du jour, pour une délibération mineure mais urgente, au regard de la nécessité de solder les décomptes entre Région et CCCT, sur le transport scolaire, et avant le départ du régisseur, Marie-Pierre CLEVY.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1) Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 5 mars 2019 (PJ)

Monsieur le Président soumet le projet de PV, qui est approuvé à l'unanimité.

Il précise par ailleurs avoir accepté les modifications apportées par Bernard GSELL dans le PV du 6/11/2018 qui, avec ces précisions, est lui aussi adopté à l'unanimité.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

2) Décisions prises au titre de l'article L.2122.2 :

a) Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation entre le 21/02/2019 et le 13/03/2019

DATE	SERVICE	TIERS	овјет	MONTANT TTC
28/02/2019	Activités de Pleine Nature	COSEEC	MAINTENANCE JET D'EAU PLAN D'EAU HAUTECOUR	1 083,60
28/02/2019	Activités de Pleine Nature	RONDINO GAILLARD	REMPLACEMENT BALANÇOIRE PLAN D'EAU HAUTECOUR	506,30
28/02/2019	Activités de Pleine Nature	CARDIOSECOURS	MAINTENANCE DÉFIBRILLATEUR PLAN D'EAU HAUTECOUR	102,00
28/02/2019	Activités de Pleine Nature	ALPGEO	RELEVE TOPO COMPLEMENTAIRE SENTIER DORONS DECHETTERIE	2 376,00
13/03/2019	Administration Générale	ASDER	FORMATION CHANGEMENT COMPORTEMENT ECO CITOYEN QD	300,00
12/03/2019	Bâtiments	CARDIOSECOURS	MAINTENANCE DÉFIBRILLATEUR MCI	102,00
08/03/2019	Bâtiments	DEVOTEAM	COMPTE GOOGLE sce commun	91,80

05/03/2019	Déchets	PICHOL	CHALET CARTONS SITE ST MARCEL SMB	3 960,00
12/03/2019	Ecole des Arts	CARDIOSECOURS	MAINTENANCE DÉFIBRILLATEUR EDA	102,00
04/03/2019	Equipements sportifs	CARDIOSECOURS	MAINTENANCE DÉFIBRILLATEUR GYM POMBLIÈRE	102,00
04/03/2019	Equipements sportifs	CARDIOSECOURS	MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR GYMNASE BARDASSIER TARTARAT	338,40
04/03/2019	Equipements sportifs	CARDIOSECOURS	MAINTENANCE DÉFIBRILLATEUR GYMNASE SMB	102,00

b) Décisions prises par le Bureau en vertu de sa délégation :

Néant

RESSOURCES HUMAINES

3) Modification du tableau des emplois

Monsieur le Président propose que le tableau des emplois permanents de la collectivité soit actualisé et propose au Conseil Communautaire les évolutions suivantes :

- Gestionnaire transports : Création d'un emploi de rédacteur et suppression d'un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe.
- Dans le prolongement des avancements de grade :
 - suppression d'un emploi d'adjoint administratif, d'un emploi d'adjoint d'animation, (cf créations de poste délibérés lors du précédent conseil du 12 décembre 2018)
 - création de deux adjoints techniques principal de 1^{ère} classe et suppression de 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
 - création d'un emploi à temps non complet d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe de 17h30 et suppression d'un emploi à temps non complet d'adjoint du patrimoine de 17h30
 - création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe et suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- Dans le prolongement des créations de poste nécessaires à la finalisation de recrutement (cf délibération du conseil communautaire de janvier): suppression d'un emploi de technicien et d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe
- Afin de nommer un enseignant de musique ayant réussi un concours : création d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VU la délibération n°144-2018 du 12 décembre 2018,

VU la délibération n°18-2019 du 5 mars 2019,

VU l'avis du Comité Technique du 26 mars 2019 (concernant les suppressions d'emplois permanents),

DECIDE la suppression des emplois suivants :

- 1 technicien principal de 1e classe
- 1 technicien principal de 2^e classe
- 1 technicien
- 2 adjoints techniques principaux de 2^e classe
- 1 adjoint administratif
- 1 adjoint d'animation
- 1 adjoint du patrimoine à temps non complet de 17h30
- 1 adjoint du patrimoine principal de 2^e classe

DECIDE la création des emplois suivants :

- 1 rédacteur
- 2 adjoints techniques principaux de 1ère classe
- 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 17h30
- 1 adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

ADOPTE le tableau des emplois permanents suivant :

Filières	Nouveau Grade	Cat.	Temps Complet	Temps non complet	Quotité temps	Statut
Emp. Fonctionnel	D.G.S. 10 à 20 000 hab.	A	1			Attaché titulaire détaché
Administrative	Attaché principal	A	1			Titulaire
Administrative	Attaché	A	5			2 Titulaires (dont un détaché sur emploi fonctionnel) 3 Non titulaires
	Rédacteur	В	1			Vacant
	Adjoint adm ppal de 1 ^{ère} classe	С	1			Titulaire
	Adjoint adm ppal de 2 ^{ème} classe	С	3			2 Titulaires 1 stagiaire
	Adjoint administratif	С	3			2 Titulaires 1 stagiaire
Technique	Ingénieur principal	A	1			Titulaire
	Technicien ppal de 1 ^{ère} classe	В	1			Vacant
	Technicien ppal de 2 ^{ème} classe	В	2			Titulaire Vacant

		I	ı	ı	ı	Т
	Adjoint technique ppal de 1 ^{ère} classe	С	5			Titulaires
	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	С	4			Titulaire
		С	2			Titulaires
	Adjoint technique	С		1	23h30	Vacant
Enseignement artistique	Assistant enseignt art ppal 1 ^{ère} classe	В	4			3 Titulaires 1 en détachement
	11	В		1	13h00	Titulaire
		В		1	12h43	Titulaire
		В		1	17h15	Titulaire
		В		1	14h30	Non titulaire
	Assistant enseignt art ppal de 2 ^{ème} classe			1	9h	Non titulaire
	ciasse			1	5h	Non titulaire
		В	4			2 stagiaires 2 Non titulaires
		В	1			Non titulaire
	Assistant d'enseignement artistique	В		1	9h30	Non titulaire
	arusuque	В		1	12h00	Non titulaire
Culture	Adjoint du pat ppal de 1 ^{ère} classe	С	1			Titulaire
	Adjoint du pat ppal 2 ^{ème} classe	С		1	17h30	Titulaire
	Adjoint du patrimoine	С	1			Stagiaire
Animation	Animateur ppal de 2 ^{ème} classe	В	1			Titulaire
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	С	1			Titulaire
	Adjoint d'animation	С	4			4 Titulaires (dont 1 en dispo et 1 en CLM)
Office du tourisme	Conseillers séjours		2			2 CDI droit public
Total			49	10		

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

4) Actualisation de la liste des emplois soumis au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

Monsieur le Président rappelle que le régime indemnitaire RIFSEEP est instauré au sein de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2017.

Afin d'adapter la délibération encadrant ce régime indemnitaire aux évolutions de l'organisation des services de la CCCT, Monsieur le Président propose d'actualiser la liste des emplois concernés par ce régime indemnitaire afin de prendre en considération la création d'un emploi de rédacteur (gestionnaire transports) et l'évolution des missions de la comptable et de la secrétaire de l'école des arts.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VU la délibération n°112-2016 du 20 décembre 2016, VU l'avis du Comité Technique du 26 mars 2019,

MODIFIE le RIFSEEP selon les modalités suivantes (modifications surlignées en jaune) :

Article 1 - Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE - part fixe) - Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Chaque emploi doit être réparti dans un groupe de fonctions. Les emplois sont répartis selon les critères suivants :

Pour le cadre d'emplois des attachés :

- Ampleur du champ d'action : large, variée ou limitée.
- Encadrement hiérarchique et fonctionnel : coordination de plusieurs équipes, encadrement d'une équipe en autonomie, encadrement intermédiaire.
- Influence sur les résultats : primordiale, partagée, contributive.

Pour les cadres d'emplois des animateurs et des rédacteurs :

- Ampleur du champ d'action : large, varié ou limité
- Encadrement hiérarchique et fonctionnel : coordination de plusieurs équipes, encadrement d'une équipe en autonomie, encadrement intermédiaire
- Influence sur les résultats : primordiale, partagée, contributive.

Pour les cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints d'animation :

- Sujétions particulières : risques contentieux, confidentialité, respect des délais, tension mentale et nerveuse.
- Technicité, expertise, niveau de qualification requis : expert, intermédiaire ou basique.
- Encadrement intermédiaire d'équipe : permanent ou occasionnel.

Détermination de l'IFSE par cadre d'emplois								
	petermination de fil or par ca	Montants annuels	Montants annuels					
Groupes	Emplois concernés	minimum de l'IFSE Agents non logés	maximum de l'IFSE Agents non logés					
	Attachés/Secrétaire de mairie							
Groupe 1	Directeur général des services	1625	24500					
Groupe 2	Directeur adjoint / Chef de service	1625	17500					
Groupe 3	Chargé de mission	1625	10500					
	Animateur-Rédacte	ur						
Groupe 1	Coordinatrice enfance jeunesse	1546	12000					
Groupe 2	Gestionnaire transports	1520	11000					
	Adjoints d'animation - adjoints administra	tifs - adjoints technique	es					
Groupe 1	Chargé des activités de pleine nature et équipements sportifs Chef de chantier bâtiments/électricité Coordinatrice comptable Responsable de la médiathèque Responsable secteur enfance Responsable secteur jeunesse	1495	10200					
Groupe 2	Agent d'exploitation bâtiments/éclairage Animateur enfance/jeunesse Bibliothécaire Chauffeur collecte Assistant RH Comptable Gardien déchetterie Gardien de gymnase Secrétaire de l'Ecole des arts/Accueil	1495	6800					
Groupe 3	Animateur tri déchets	1495	5100					

Article 2 - Complément Indemnitaire Annuel (CIA - part variable) - Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima

<u>Détermination du CIA par cadre d'emplois</u>						
Groupes	Emplois concernés	Montants annuels maximum du CIA				
	Attachés					
Groupe 1	Directeur général des services	10 500				
Groupe 2	Adjoint au directeur / Chef de service	7 500				
Groupe 3	Chargé de mission	4 500				
	Animateur-Rédacteur					
Groupe 1	Groupe 1 Coordinatrice enfance jeunesse					
Groupe 2 Gestionnaire Transports		2 400				
	Adjoints administratifs et adjoints d'animation					
Groupe 1	Chargé des activités de pleine nature et équipements sportifs Chef de chantier bâtiments/électricité Coordinatrice comptable Responsable de la médiathèque Responsable secteur enfance Responsable secteur jeunesse	1 800				
Groupe 2	Agent d'exploitation bâtiments/éclairage	1 200				

	Animateur enfance/jeunesse Bibliothécaire Chauffeur collecte Comptable et Assistant RH Comptable et secrétaire Gardien déchetterie Gardien de gymnase Secrétaire de direction/Accueil Secrétaire de l'Ecole des arts/Accueil	
Groupe 3	Animateur tri déchets	900

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

5) Règlement de formation

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique renforcée de formation du personnel, Monsieur le Président indique les travaux en cours visant à adopter un plan de formation, à savoir : recensement des offres de formation résultant des objectifs de la collectivité, des projets de services et des besoins individuels des agents. Ce document prévisionnel à caractère obligatoire (loi du 12 juillet 1984 modifié), sera prochainement soumis au Conseil communautaire.

Au préalable, Monsieur le Président indique la nécessité d'informer les agents et chefs de service, dans un document cadre qu'est le règlement de formation, sur le contenu des différents textes de loi relatifs à la formation, mais aussi d'apporter des réponses légales déclinées au sein de la Communauté de communes, et notamment les modalités de mise en oeuvre de la formation des agents de la collectivité.

L'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de la hiérarchie, garante de la bonne marche de ses services. La formation est donc subordonnée aux nécessités de services, aux orientations du plan de formation, ainsi qu'au budget alloué.

Sur ce dernier point, il est proposé d'intégrer au présent règlement de formation un budget annuel supérieur à la dépense obligatoire de cotisation auprès du CNFPT (0,9 % des traitements bruts), à savoir 2,5 % des traitements bruts des agents plus un forfait annuel de 10 000 € plus particulièrement dédié à la formation personnelle.

a) Approbation du règlement de formation :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT,

VU le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

VU l'avis du Comité Technique en date du 16 janvier 2019,

CONSIDERANT qu'un règlement de formation est un document qui fixe les modalités de mise en oeuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique

territoriale,

VU le projet de règlement de formation ci-joint,

APPROUVE le règlement de formation.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

b) Participation de l'employeur aux frais pédagogiques et frais annexes des formations personnelles (Validation des Acquis de l'Expérience, Congé Individuel de Formation, Bilan de Compétences)

Le Président indique que la collectivité doit préciser par délibération sa position face à la prise en charge du coût de la formation et des frais annexes des formations dites à caractère personnel, à savoir : la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), le Congé Individuel de Formation (CIF) et le Bilan de Compétence (BC), ainsi que les priorités d'accès à ces formations.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

VU l'avis du Comité Technique du 26 mars 2019

DECIDE DE FIXER LES PLAFONDS SUIVANTS:

- pour la prise en charge des frais pédagogiques : de fixer un plafond de 2 000 € par action de formation,
- pour la prise en charge des frais annexes : pas de prise en charge des frais annexes.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais liés aux actions de formation au chapitre du budget prévu à cet effet.

DÉCIDE QUE les demandes seront étudiées et accordées selon les priorités suivantes :

- 1. situation de reclassement professionnel
- 2. accompagnement de la mobilité de l'agent
- 3. retour de congé de longue durée, hors disponibilités pour convenances personnelles. (ex : congé parental, congé longue maladie, disponibilité de 6 mois max ...)

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

c) Participation des frais pédagogiques et des frais annexes des formations prises dans le cadre du Compte Personnel de Formation

Le Président indique que l'employeur prend en charge les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie au titre du compte personnel de formation. Il peut prendre en charge les frais occasionnés par leurs déplacements. La prise en charge des frais peut faire l'objet de plafonds.

Le Président propose d'adopter des plafonds aussi bien pour les frais pédagogiques que pour les frais annexes (ex : déplacement).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

VU le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, notamment son article 9;

VU l'avis du comité technique en date du 26 mars 2019,

DÉCIDE, conformément aux dispositions de l'article 9 du décret du 6 mai 2017 susvisé, en vue de la prise en charge des frais qui se rattachent aux formations suivies au titre du compte personnel de formation

DE FIXER LES PLAFONDS SUIVANTS:

- pour la prise en charge des frais pédagogiques : de fixer un plafond de 2 000 € par action de formation,
- pour la prise en charge des frais annexes : de limiter la prise en charge aux formations se déroulant dans les départements de Savoie, Haute Savoie, Isère et Rhône. Les frais annexes occasionnés par des formations se déroulant en dehors de ces départements ne seront pas pris en charge par l'employeur.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais liés aux actions de formation au chapitre du budget prévu à cet effet.

DECIDE QUE les demandes de CPF seront examinées par l'autorité territoriale selon les critères de priorité fixés par le décret.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

6) Actualisation du règlement du temps de travail : adoption version n°6-2019

Le Président propose d'adopter une version n°6-2019 du règlement du temps de travail, dûment actualisé des évolutions liées à l'organisation des services de la Communauté de communes et notamment :

- les horaires des services collecte, déchetterie, médiathèque et office du tourisme
- la détermination du nombre de J.R.T.T. pour les organisations de travail sur 37 h hebdomadaires et 37h30 hebdomadaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VU les délibérations du 9 octobre 201, 21 mai 2014, 7 juillet 2015, 19 décembre 2017 et 27 mars 2018,

VU l'avis du Comité Technique du 26 mars 2019,

VU le projet de règlement du temps de travail version n°6 ci-jointe,

ADOPTE le règlement la version n°6-2019 du règlement du temps de travail.

Vote: 26
Pour: 26
Contre: 0
Abstention: 0

FINANCES

7) Adoption des comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes

a. Adoption du compte administratif 2018 du budget principal

Monsieur le Vice-Président aux finances présente les chiffres du compte administratif du budget principal, les compare aux chiffres du compte de gestion, propose de constater qu'ils sont conformes, et propose de répondre, avec Monsieur le Président, aux interrogations des conseillers communautaires.

Monsieur le Président s'étant retiré, il propose au conseil de constater que les résultats du compte administratif sont conformes en tous points au compte de gestion tenu par Monsieur le Comptable de la collectivité, et distribué aux conseillers, puis invite le conseil à délibérer.

Monsieur le Vice-Président présente par ailleurs les restes à réaliser de l'exercice 2018 qui, s'ils n'apparaissent pas dans le compte de gestion, seront à prendre en compte dans l'affectation des résultats, afin de permettre leur financement au sein du budget investissement 2018.

Des précisions sont apportées par Monsieur le Directeur général des services sur les documents présentés en séance.

Sur proposition de Monsieur le 1^{er} Vice-Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget principal de la CCCT, conforme au compte de gestion de la comptable, et qui présente la synthèse suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat 2017 reporté : 1 208 395,73 €
Dépenses : 13 046 340,43 €
Recettes : 13 943 385,80 €
Résultat exercice 2018 : 897 045,37 €

Résultat de clôture 2018 à reporter : 2 105 441,10 €

A affecter au BP 2019.

INVESTISSEMENT

Résultat 2017 reporté : - 490 106,71 €
Dépenses : 2 993 177,69 €
Recettes : 3 037 315,67 €
Résultat exercice 2018 : 44 137,98 €

Résultat de clôture 2018 à reporter : - 445 968,73 €

A affecter au BP 2019.

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 1 062 153,51 € Recettes : 323 928,14 €

Soit un besoin de financement de 738 225,37 €

Vote : 24 (Monsieur le Président s'étant retiré, le pouvoir de Monsieur Kismoune n'est pas pris en compte)

Pour : 24 Contre : Abstention :

b. Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe Transports scolaires et saisonniers

Monsieur le Vice-Président présente les chiffres du compte administratif du budget annexe Transport scolaire, les compare aux chiffres du compte de gestion, propose de constater qu'ils sont conformes, et propose de répondre, avec Monsieur le Président, aux interrogations des conseillers communautaires.

Monsieur le Président s'étant retiré, il propose au conseil de constater que les résultats du compte administratif sont conformes en tous points au compte de gestion tenu par Monsieur le Comptable de la collectivité, et distribué aux conseillers, puis invite le conseil à délibérer.

Sur proposition de Monsieur le 1er Vice- Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe Transports scolaires de la CCCT, conforme au compte de gestion de la comptable, et qui présente la synthèse suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat 2017 reporté : 30 987,13 €

Dépenses : 1 141 985,05 €

Recettes : 1 163 292,07 €

Résultat exercice 2018 : 21 307,02 €

Résultat de clôture 2018 à reporter : 52 294,15 €

A affecter au BP 2019

INVESTISSEMENT

Résultat 2017 reporté : $0 \in$ Dépenses : $0 \in$ Recettes : $0 \in$ Résultat exercice 2018 : $0 \in$

Résultat de clôture 2018 à reporter : 0 €

A affecter au BP 2019.

Vote : 24 (Monsieur le Président s'étant retiré, le pouvoir de Monsieur Kismoune n'est pas pris en compte)

Pour : 24 Contre : Abstention :

c. Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe SPANC

Monsieur le Vice-Président présente les chiffres du compte administratif du budget annexe SPANC, les compare aux chiffres du compte de gestion, propose de constater qu'ils sont conformes, et propose de répondre, avec Monsieur le Président, aux interrogations des conseillers communautaires.

Monsieur le Président s'étant retiré, il propose au conseil de constater que les résultats du compte administratif sont conformes en tous points au compte de gestion tenu par Monsieur le Comptable de la collectivité, et distribué aux conseillers, puis invite le conseil à délibérer.

Sur proposition de Monsieur le 1er Vice- Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe SPANC de la CCCT, conforme au compte de gestion de la comptable, et qui présente la synthèse suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat 2017 reporté : 19 903,33 € Dépenses : 5 314,65 € Recettes : 1 820,00 € Résultat exercice 2018 : - 3 494,65 €

Résultat de clôture 2018 à reporter : 16 408,68 €

A affecter au BP 2019.

INVESTISSEMENT

Résultat 2017 reporté : 3 556,99 €
Dépenses : 0,00 €
Recettes : 1 374,00 €
Résultat exercice 2018 : 1 374,00 €

Résultat de clôture 2018 à reporter : 4 930,99 €

A affecter au BP 2019.

Vote : 24 (Monsieur le Président s'étant retiré, le pouvoir de Monsieur Kismoune n'est pas pris en compte)

Pour : 24 Contre : Abstention :

c. Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme

Monsieur le Vice-Président présente les chiffres du compte administratif du budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme, les compare aux chiffres du compte de gestion, propose de constater qu'ils sont conformes, et propose de répondre, avec Monsieur le Président, aux interrogations des conseillers communautaires.

Monsieur le Président s'étant retiré, il propose au conseil de constater que les résultats du compte administratif sont conformes en tous points au compte de gestion tenu par Monsieur le Comptable de la collectivité, et distribué aux conseillers, puis invite le conseil à délibérer.

Sur proposition de Monsieur le 1er Vice-Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme de la CCCT, conforme au compte de gestion de la comptable, et qui présente la synthèse suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat 2017 reporté : 5 779,75 €

Dépenses : 266 530,15 €

Recettes : 280 495,11 €

Résultat exercice 2018 : 13 964,96 €

Résultat de clôture 2018 à reporter : 19 744,71 €

A affecter au BP 2019.

INVESTISSEMENT

Résultat 2017 reporté : $0 \in$ Dépenses : $5 218,65 \in$ Recettes : $1 204,75 \in$

Résultat exercice 2018 : - 4 013,90 €

Résultat de clôture 2018 à reporter : - 4 013,90 €

A affecter au BP 2019.

Vote : 24 (Monsieur le Président s'étant retiré, le pouvoir de Monsieur Kismoune n'est pas pris en compte)

Pour : 24 Contre : Abstention :

d. Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe ZAE La Contamine

Monsieur le Vice-Président présente les chiffres du compte administratif du budget annexe ZAE La Contamine, les compare aux chiffres du compte de gestion, propose de constater qu'ils sont conformes, et propose de répondre, avec Monsieur le Président, aux interrogations des conseillers communautaires.

Monsieur le Président s'étant retiré, il propose au conseil de constater que les résultats du compte administratif

sont conformes en tous points au compte de gestion tenu par Monsieur le Comptable de la collectivité, et distribué aux conseillers, puis invite le conseil à délibérer.

Sur proposition de Monsieur le 1er Vice- Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe ZAE La Contamine de la CCCT, conforme au compte de gestion de la comptable, et qui présente la synthèse suivante :

FONCTIONNEMENT

Résultat 2017 reporté : $0 \in$ Dépenses : $402\ 371,55 \in$ Recettes : $402\ 371,55 \in$ Résultat exercice 2018 : $0 \in$

Résultat de clôture 2018 à reporter : 0 €

A affecter au BP 2019.

INVESTISSEMENT

Résultat 2017 reporté : $0 \in$ Dépenses : $402\ 371,55 \in$ Recettes : $401\ 214,00 \in$ Résultat exercice 2018 : - $1\ 157,55 \in$

Résultat de clôture 2018 à reporter : - 1 157,55€

A affecter au BP 2019.

Vote : 24 (Monsieur le Président s'étant retiré, le pouvoir de Monsieur Kismoune n'est pas pris en compte)

Pour : 24 Contre : Abstention :

8) Approbation des comptes de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes

a. Adoption du compte de gestion 2018 du budget principal

Le vice-président rappelle au conseil communautaire qu'il convient, comme chaque année, d'approuver le compte de gestion du Trésorier et lui donner quitus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Après s'être assuré que le Trésorier a bien repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 dans ses écritures.

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et que tous les mandats ordonnés pendant l'exercice en cause ont bien été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget principal.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

b. Adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe Transports scolaires

Monsieur le Vice-Président rappelle au conseil communautaire qu'il convient, comme chaque année, d'approuver le compte de gestion du Trésorier et lui donner quitus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Après s'être assuré que le Trésorier a bien repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 dans ses écritures.

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et que tous les mandats ordonnés pendant l'exercice en cause ont bien été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe Transports scolaires.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

c. Adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC

Monsieur le Vice-Président rappelle au conseil communautaire qu'il convient, comme chaque année, d'approuver le compte de gestion du Trésorier et lui donner quitus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Après s'être assuré que le Trésorier a bien repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 dans ses écritures.

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et que tous les mandats ordonnés pendant l'exercice en cause ont bien été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

c. Adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme

Monsieur le Vice-Président rappelle au conseil communautaire qu'il convient, comme chaque année, d'approuver le compte de gestion du Trésorier et lui donner quitus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Après s'être assuré que le Trésorier a bien repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 dans ses écritures.

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et que tous les mandats ordonnés pendant l'exercice en cause ont bien été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

d. Adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE La Contamine

Monsieur le Vice-Président rappelle au conseil communautaire qu'il convient, comme chaque année, d'approuver le compte de gestion du Trésorier et lui donner quitus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Après s'être assuré que le Trésorier a bien repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 dans ses écritures.

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et que tous les mandats ordonnés pendant l'exercice en cause ont bien été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

APPROUVE le compte de gestion 2018 du budget annexe ZAE La Contamine.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

9) Affectation des résultats

a. du budget principal de la CCCT

Monsieur le Vice-Président rappelle que le compte administratif de la CCCT fait apparaître les résultats de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 2 105 441,10 €
- Section d'investissement : 445 968,73€ + 738 225,37 € = 1 184 194,10 € (après affectation des RAR)

Le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation permettant au minimum de couvrir le besoin reporté de financement de la section d'investissement (compte 1068), le reste étant reporté en fonctionnement (compte 002).

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

AFFECTE comme suit le résultat de fonctionnement 2018 du budget principal :

Report en fonctionnement (002): 921 247 €
Affectation en investissement (1068): 1 184 194,10 €

Vote: 26
Pour: 26
Contre: 0
Abstention: 0

b. du budget annexe Transports Scolaires et Saisonnier

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du Budget annexe Transport Scolaire et Saisonnier fait apparaître les résultats de clôture suivant :

Section de fonctionnement : 52 294,15 €
Section d'investissement : 0 €

Le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation permettant au minimum de couvrir le besoin reporté de financement de la section d'investissement (compte 1068), le reste étant reporté en fonctionnement (compte 002).

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

AFFECTE comme suit le résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe transports scolaires :

Report en fonctionnement (002): 52 294,15 €
 Affectation en investissement (1068): 0 €

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

c. du budget annexe SPANC

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du Budget annexe SPANC fait apparaître les résultats de clôture suivant :

Section de fonctionnement : 16 408,68 €
Section d'investissement : 4 930,89 €

Le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation permettant au minimum de couvrir le besoin reporté de financement de la section d'investissement (compte 1068), le reste étant reporté en fonctionnement (compte 002).

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

AFFECTE comme suit le résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe SPANC :

Affectation en investissement (1068): 0 €
Report en fonctionnement (002): 16 408, 68 €
Report en investissement (001): 4 930, 89 €

Vote: 26 Pour : 26 Contre: 0 Abstention: 0

d. du budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du Budget annexe CDT Tourisme fait apparaître les résultats de clôture suivant :

> Section de fonctionnement : 19 744,71 € Section d'investissement : - 4 013,90 €

Le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation permettant au minimum de couvrir le besoin reporté de financement de la section d'investissement (compte 1068), le reste étant reporté en fonctionnement (compte 002).

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

AFFECTE comme suit le résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe :

Affectation en investissement (1068): 4 013,90 € Report en fonctionnement (002): 15 730,81 €

Vote: 26 Pour : 26 Contre: 0 Abstention: 0

du budget annexe ZAE La Contamine

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du Budget annexe ZAE fait apparaître les résultats de clôture suivant:

> Section de fonctionnement : 0€ - 1 157,55 € Section d'investissement :

Le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation permettant au minimum de couvrir le besoin reporté de financement de la section d'investissement (compte 1068), le reste étant reporté en fonctionnement (compte 002). A défaut de crédit suffisant, le déficit est reporté en investissement.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

AFFECTE comme suit le résultat 2018 du budget annexe ZAE :

Affectation en investissement (1068): 0 € Report en investissement (001): - 1 157,55 €

Vote : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

10) Vote des taux de fiscalité

a. Taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière économique

Monsieur le Vice-Président aux finances rappelle les équilibres du débat d'orientations budgétaires, puis le travail effectué au sein des services, puis les arbitrages apportés au sein du bureau communautaire, qui ont permis de réaliser les économies et redéploiements nécessaires à l'obtention d'une proposition lors de ce conseil communautaire.

Ainsi, il est permis ce soir, et ce malgré des bases notifiées semblant présenter une prudence excessive des services fiscaux, de présenter un budget s'équilibrant avec un produit fiscal établi à taux constant.

Le projet de budget primitif s'établit grâce à un produit fiscal d'équilibre de 7 223 496 €. En conséquence, le produit fiscal attendu des taxes foncières, d'habitation et cotisation foncière économique, sur lesquelles la CCCT a un pouvoir de taux, s'établit à 7 202 048 €.

Aussi, les taux pour 2019, soumis à l'approbation du conseil communautaire, sont identiques à ceux votés en 2018, à savoir :

Taxe d'habitation : 5,28 %
Taxe foncière (bâti) : 6,06 %
Taxe foncière (non-bâti) : 37,71 %
Cotisation Foncière Economique : 9,27 %

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

FIXE les taux de fiscalité suivants :

Taxe d'habitation :5,28 %Taxe foncière (bâti) :6,06 %Taxe foncière (non-bâti) :37,71 %Cotis. Foncière Eco. :9,27 %

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

b. Vote des taux de TEOM

Concernant la TEOM, André PLAISANCE et Georges SAINT-GERMAIN présentent les enjeux du budget analytique ordures ménagères.

Ils rappellent le respect nécessaire du principe d'adopter un budget équilibré via une couverture à 100% du besoin de financement net par la TEOM.

Le produit fiscal attendu est de 4 408 986 €, ainsi, les taux envisagés au DOB peuvent être maintenus.

Il est donc proposé de voter les taux suivants, stables :

- zone n° 1 composée des communes ou parties de communes suivantes :

- Moûtiers,
- Pomblière-St-Marcel
- Stations des Ménuires et de Val Thorens
- Salins les Thermes (commune historique),

=> Taux de 11,80 %

- zone n° 2 composée des communes ou parties de communes suivantes :

- Hautecour
- Notre Dame du Pré
- St-Jean de Belleville (commune historique)
- St-Martin de Belleville et villages des Belleville
- Fontaine-le Puits (commune historique)
- Villarlurin (commune historique).

=> Taux de 7,84 %

Fabrice PANNEKOUCKE rappelle que l'année prochaine, un budget annexe autonomisera la gestion budgétaire de la politique des déchets ménagers et assimilés, notamment la gestion de l'endettement et des investissements.

Claude JAY demande si nous n'aurions pas dû augmenter les taux pour anticiper les hausses de charges notamment les investissements lourds à mener aux Belleville.

Georges SAINT-GERMAIN explique que ces projets sont d'ors et déjà intégré dans le Plan Pluriannuel d'Investissements et propose que l'analyse fine des prospective financière du budget déchets soit réalisé une fois le budget annexe créé.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

FIXE les taux indiqués.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

11) Vote des budgets primitifs 2019 (PJ conjointes CA/BP)

a. Budget principal

Monsieur le Président rappelle les orientations développées à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur le Vice-président aux finances précise la démarche qui a été menée ces dernières semaines :

Projet de Procès-Verbal du conseil communautaire du 3 avril 2019.

- En Janvier, les services ont préparé des propositions budgétaires, travaillées en lien avec leurs élus référents, dans un objectif de maintien du service, mais dans un souci de bonne gestion.
- Lors du débat d'orientations budgétaires, une première mouture budgétaire a été présentée, menant à un produit fiscal établi avec des taux stables, et un emprunt d'équilibre.
- En février, les membres du Bureau ont arbitré plusieurs propositions visant à limiter les dépenses, reporter certains projets, et revoir certains plans de financement.
- En commission des finances, un budget prévisionnel établi sur une stabilité des taux de fiscalité a été détaillé, et avec un emprunt d'équilibre établi à 1 600 000 €.
- Une fois intégrées les dernières corrections, actualisations des chiffres, et intégration des chiffres de bases délivrés par les services fiscaux, il est proposé au conseil communautaire d'équilibrer le budget via un produit fiscal stable, des économies supplémentaires, un virement de section à section de 154 000 € et un emprunt d'équilibre de 1 620 000 €. A noter que le produit fiscal prévisionnel notifié par les services fiscaux est plus faible que prévu, du fait d'un travail de régularisation de certaines bases commerciales et de résidences de tourisme, opéré par les services d'assiettes.

André PLAISANCE propose un suivi fin de l'évolution des bases fiscales cette année.

Fabrice PANNEKOUCKE salue le travail remarquable mené par André PLAISANCE, avec sa commission, et les services, sur ce projet de budget, équilibré tout en restant ambitieux sur les équipements d'attractivité du territoire.

A l'issue de cette présentation exhaustive, après avoir répondu aux différentes questions, et sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VU les articles 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget principal de la CCCT qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reports, ainsi:

Section de fonctionnement : 15 029 986 €
Section d'investissement : 5 031 090 €

DIT que les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

b. Budget annexe transports scolaires et saisonniers

Monsieur le Président présente les perspectives en matière de budget transport.

A l'issue de cette présentation, et sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VU les articles 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe transport scolaire et saisonnier de la CCCT qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reports, ainsi:

Section de fonctionnement : 1 268 594 € Section d'investissement : 0 €

DIT que les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

c. Budget annexe SPANC

Monsieur le Président présente les perspectives en matière de budget SPANC. Le service étant réduit aux prescriptions réglementaires, ce dernier ne fait pas l'objet d'évolutions majeures.

A l'issue de cette présentation exhaustive, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VU les articles 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe SPANC de la CCCT qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après reports, ainsi:

Section de fonctionnement : 18 409 € Section d'investissement : 11 500 €

DIT que les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

d. Budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme

Monsieur le Vice-Président aux finances rappelle que ce budget a été approuvé en conseil d'exploitation de l'office de tourisme.

A l'issue de cette présentation, et sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,

VU les articles 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe Coeur de Tarentaise Tourisme qui s'équilibre en recettes et en dépenses, ainsi:

Section de fonctionnement : 296 266 € Section d'investissement : 27 700 €

DIT que les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

e. Budget annexe ZAE La Contamine

A l'issue de cette présentation, et sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VU les articles 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

APPROUVE le budget primitif 2019 du budget annexe ZAE La Contamine de la CCCT qui s'équilibre en recettes et en dépenses, ainsi:

Section de fonctionnement : 587 372 € Section d'investissement : 465 405 €

DIT que les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

- 12) Autorisation versement subventions de fonctionnement du budget principal vers les budgets annexes transports et tourisme
 - a. Budget annexe transports scolaires et saisonnier

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que l'activité transport scolaires et saisonnier fait l'objet d'un budget annexe propre, relevant de la nomenclature M43. Toutefois, certaines dépenses et recettes de cette activité sont enregistrées au budget principal.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe.

En effet, lors de la dissolution du SIVOM, les conseils communautaires de la CCVA et de la CCCT ont décidé de poursuivre conjointement l'activité transport scolaire dans le cadre d'un service unifié. La participation financière de la CCVA à ce service unifié fait l'objet d'une recette au budget principal, étant impossible pour elle de verser cette participation directement au budget annexe.

Il s'agit donc d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe "transport scolaire et saisonnier" pour un montant de 193 458 €. Monsieur le Vice-Président rappelle que le crédit budgétaire correspondant est inscrit au budget primitif (dépense au budget principal et recette au budget annexe).

Monsieur le Vice-Président rappelle que le crédit budgétaire correspondant est inscrit au budget primitif 2019 (dépense au budget principal et recette au budget annexe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention d'exploitation de 193 458 € du budget principal de la CCCT au budget annexe transports scolaires et saisonnier de la CCCT.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

b. Budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que l'activité office du tourisme fait l'objet d'un budget annexe propre, relevant de la nomenclature M14. Ce budget annexe a besoin, conformément au BP 2019, du versement d'une subvention d'exploitation du budget principal d'un montant de 266 045,75 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement de cette subvention du budget principal au budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme, afin de permettre la réalisation comptables des budgets votés.

Monsieur le Vice-Président rappelle que le crédit budgétaire correspondant est inscrit au budget primitif 2019 (dépense au budget principal et recette au budget annexe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention d'exploitation de 266 045,75 € du budget principal de la CCCT au budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme de la CCCT.

Vote: 26
Pour: 26
Contre: 0
Abstention: 0

13) Décision modificative n°1-2019 du budget annexe GEMAPI

Conformément au souhait de ne pas transférer l'excédent "Gemapi" 2018 sur le budget annexe, il est proposé la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

023 : virement à la section d'investissement : - 43 404 €

Recettes:

774 : subventions exceptionnelles : - 43 404 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

2312 : Aménagements de terrain : - 43 404 €

Recettes:

021 : virement de la section de fonctionnement : - 43 404 €

Georges SAINT-GERMAIN évoque la nécessité d'anticiper les gros investissements futurs et leur modalité de financement, sur les prochains exercices.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

ENVIRONNEMENT-DÉCHETS

14) Travaux d'extension de déchèterie: lancement de la consultation

Dans le cadre de sa compétence collecte des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes a prévu des travaux d'extension de la déchèterie intercommunale Île Ferlay.

Monsieur Le Vice-Président explique que les objectifs de cet investissement sont de :

- supprimer le risque de chute des quais gravats et déchets verts,
- de créer un quai supplémentaire pour la collecte des encombrants,
- de créer une aire de réception de branchages, broyage et mise à disposition de broyat pour les usagers et services techniques.
- réduire le transport de déchets verts vers le site de compostage de Francin (64 km). Actuellement la déchèterie réceptionne 216t de déchets verts par an dont environ ½ composé de branchages.

Il précise que la Région et l'ADEME n'ont pas de dispositif de soutien pour ce type d'aménagement.

Après réalisation de l'avant projet par le maître d'oeuvre Naldéo, puis présentation à la commission environnement le 14/06/2018, il a été proposé de réaliser les travaux listés ci-dessous pour un montant estimé à

226 888,50 €HT, comprenant:

- Etude, installation et préparation de chantier
- Eclairage
- Réseaux (Elec, pluviale)
- Quai gravat et voirie
- Aire stockage, circulation
- Clôture, Portail, signalétique

Cette extension implique le passage du statut de déclaration au statut d'enregistrement vis à vis du registre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les travaux seront réalisés au cours de l'automne 2019 ou décalés en fonction des délais d'instruction par les services de la DREAL et des disponibilités des entreprises de travaux.

Une enveloppe de 247 043 €HT est allouée au BP 2019 pour ces travaux.

L'allotissement prévisionnel des marchés sera :

lot 1: VRD et quai gravat lot 2: Portails et clôtures

La procédure proposée est la procédure adaptée.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation sous forme de procédure adaptée pour la réalisation des travaux et à signer et mettre en œuvre le marché.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEINE NATURE

15) Réhabilitation des tribunes et équipements annexe - avenants au marché de travaux (PJ)

Monsieur Jean-Paul DE BORTOLI expose que des adaptations en cours de chantier ont été nécessaires. Il est proposé au conseil la passation de plusieurs avenants pour régulariser les modifications de prestations de travaux supplémentaires.

S'agissant de cette délibération, la plus-value globale s'élève à 20 226,47 €HT soit + 1,29 % du montant total des marchés de travaux, selon le détail ci-après lot par lot.

Au total, la plus-value globale intégrant les avenants précédemment votés en conseil communautaires s'élève à 49 589,92 €HT soit 3,58 % du montant total des marchés de travaux.

- Avenant n°2 avec l'entreprise MARCHIELLO : lot 1 - Terrassement - VRD - Démolition

Le présent avenant est motivé par :

le retrait et l'évacuation de scories dans la zone de terrassement devant le bâtiment, en supplément du précédent avenant, selon les prix unitaires validés dans ce même avenant. La facturation sera faite au réel

de la quantité indiquée sur le bordereau de suivi des déchets. A titre indicatif, l'estimation du tonnage est de 70 tonnes, ce qui représente un montant prévisionnel de 13 090 €HT,

- l'ajout d'enrobé suite à la réalisation de tranchées pour le raccordement électrique le long du stade en direction des vestiaires actuels,
- l'ajout de la tranchée pour la pose du luminaire d'éclairage extérieur,
- la modification de la bordure délimitant le parking du parvis devant le bâtiment afin d'empêcher le franchissement des véhicules.

En compensation de ces ajouts des adaptations aux quantités réelles du marché ont permis de réduire l'impact de l'avenant.

La plus-value globale s'élève à 18 709,31 €HT soit 10,6 % du montant du marché après passation du premier avenant.

- Avenant n°2 avec l'entreprise RICHIERO : lot 13 - electricité courants faibles

Le présent avenant est motivé par :

- l'ajout d'une alimentation pour la pose d'un défibrillateur côté stade,
- l'ajout d'une alimentation pour la pose future d'un panneau de score pour les matchs,
- l'ajout d'un éclairage extérieur avec la pose d'un luminaire au sol pour l'éclairage du poteau du bâtiment et la mise en valeur du bâtiment.

La plus-value globale s'élève à 1 517,16 €HT soit 1,23 % du montant du marché après passation du premier avenant.

Philippe NIVELLE n'est pas étonné de cette présence de scories, fréquentes à Moûtiers.

Fabrice PANNEKOUCKE précise que les scories étaient prévues, mais qu'on cale ici au réel des bons de livraison pour traitement dans les filières agréées.

VU le marché de travaux de réhabilitation des tribunes avec l'entreprise MARCHIELLO - lot 1 TERRASSEMENT VRD DÉMOLITION,

VU l'avenant n°1 avec l'entreprise MARCHIELLO,

VU le projet d'avenant n°2,

VU le marché de travaux de travaux de réhabilitation des tribunes avec l'entreprise RICHIERO lot - électricité courants faibles

VU l'avenant n°1 avec l'entreprise RICHIERO,

VU le projet d'avenant n°2,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec l'entreprise MARCHIELLO - lot 1 TERRASSEMENT VRD DEMOLITION, un avenant d'une montant de 18 709,31 €HT soit 10,6 % du montant du marché.

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec l'entreprise RICHIERO un avenant n°2 d'un montant de 1 517,16 €HT soit 1,23 % du montant du marché.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

16) Réhabilitation des gymnases de Moûtiers : lancement de la consultation pour les travaux et demande de subvention auprès de l'Etat au titre du DSIL

Par délibération en date du 27 mars 2018, le conseil communautaire a validé le lancement d'une consultation en vue de la première tranche de travaux pour la réhabilitation du bâti des deux gymnases du complexe sportif intercommunal.

Pour mémoire, les travaux objets de cette consultation se sont limités à :

- la reprise des etanchéité des toitures des deux gymnases,
- le changement des aérothermes du gymnase Bardassier.

Ces travaux ont été réalisé durant les vacances de la Toussaint puis de Noël 2018.

Monsieur le Vice-Président propose de poursuivre la démarche engagée avec les travaux suivants relevant de la mise aux normes techniques et la suppression des infiltrations d'eaux pluviales sur le gymnase Bardassier :

Gymnase Tartarat:

- Traitement des eaux pluviales de toiture
- Vidéo surveillance et bornes WIFI
- Création d'un accès sécurisé en toiture pour les vérifications
- Changement des portes d'accès y compris lecteurs de badges
- Modification réseaux dans local électrique / arrivée d'eau (même local)
- Modification et mise en conformité du local stockage / atelier des gardiens
- Mise en conformité du local stockage matériel sportif
- Modification de l'alimentation électrique de l'ensemble atelier / stockage/ chaufferie

Montant global estimation du maître d'oeuvre phase PRO : 151 150 €HT

Gymnase Bardassier:

- Traitement des descentes d'eau pluviales (avec en option la création d'un nouveau collecteur commun avec la salle de gymnastique)
- Vidéo surveillance et bornes WIFI
- Création d'un accès sécurisé en toiture pour les vérifications
- Changement des portes d'accès y compris lecteurs de badges
- Mise en conformité de la chaufferie
- Réfection partielle du faux plafond de la salle principale
- Travaux de peinture intérieure (un mur de la salle omnisport)

Montant global estimation du maître d'oeuvre phase PRO:

solution de base : 104 700 €HT option création d'un nouveau collecteur commun: 23 000 €HT.

Montant total:

solution de base : 255 850 €HT
 option création d'un nouveau collecteur commun: 23 000 €HT.

Une enveloppe de 255 000 €HT est allouée au BP 2019 pour ces travaux. Il est proposé de prévoir l'option lors

de la consultation et de la retenir si l'enveloppe budgétaire le permet et si une économie lors de la consultation est réalisée.

L'allotissement prévisionnel des marchés sera :

- Terrassement Réseaux
- Descentes d'eaux pluviales
- Serrurerie
- Menuiseries intérieures et extérieures
- Cloisons Doublages Peintures
- Electricité Courants forts Courants faibles

Il convient maintenant de consulter les entreprises en vue de la passation des marchés de travaux afin de pouvoir réaliser les travaux durant les mois de juillet et août en dehors des périodes d'utilisation par les scolaires et les associations.

Le calendrier de l'opération est le suivant :

DCE: avril 2019
 lancement de la consultation: fin avril 2019
 analyse des offres: fin mai 2019
 notification des marchés et période de préparation: juin 2019

- début des travaux : au plus tard début juillet 2019

- durée des travaux : 2 mois

- livraison du chantier : septembre 2019

La procédure proposée est la procédure adaptée.

Demande subventions auprès de l'Etat au titre du DSIL :

Considérant les montants à investir sur ces bâtis anciens ainsi que la nécessité d'intervenir pour les mises aux normes, Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de solliciter le financement suivant :

- auprès de l'Etat au titre du Fonds de Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL),
- à hauteur de 25% du montant des travaux de 255 000 €HT auquel s'ajoute les frais d'études représentant 10 % supplémentaires
 - soit un montant total de 280 500 € HT de dépenses prévisionnelles.

Pour mémoire les demandes de subventions suivantes ont été déposées en 2018 :

- auprès du Département au titre du contrat CTS. La demande de la CCCT a été orientée par le Département sur la ligne du Fond Départemental d'Equipement des Communes : à ce jour, aucun financement n'est garanti,
- au titre de la DETR : une autorisation de commencer les travaux 2018 a été donnée dans certitude de financement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Président à lancer une consultation en vue de la passation des marchés de travaux pour les travaux de réhabilitation des gymnases du complexe sportif intercommunal sous forme de procédure adaptée, à signer et mettre en œuvre les marchés.

SOLLICITE une subvention maximale auprès de l'Etat au titre du Fonds de Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) à hauteur de 25 % du montant de 280 500 € HT de dépenses prévisionnelles pour la réhabilitation des deux gymnases du complexe sportif intercommunal.

AUTORISE Monsieur le Président à faire les démarches et à signer tout acte permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Vote: 26
Pour: 26
Contre: 0
Abstention: 0

17) Vélos à Assistance Électrique : demande d'aide financière auprès de la Région et de l'Etat pour le développement des itinéraires cyclables en Tarentaise

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'APTV a initié une réflexion à l'échelle de la vallée de la Tarentaise sur le développement des itinéraires touristiques en vélo à assistance électrique. Cette réflexion a abouti à la création de nouveaux circuits axés sur la découverte du patrimoine, qui viendraient en complément des circuits existants dans les stations.

Pour le territoire de Coeur de Tarentaise, les circuits prévus et validés par les communes concernées lors du COPIL en date du 17 janvier 2019 sont :

- Boucle Hautecour/Montgirod sur les territoires de la CCCT et la COVA
- Boucle Saint-Martin-de-Belleville/Les Menuires LES BELLEVILLE
- Vallée des Encombres LES BELLEVILLE
- Rocher du Glaisy NOTRE-DAME-DU-PRE
- Golettes des Combes SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE
- Barrage de la Coche sur les territoires de la CCVA et de la CCCT

Afin de garder une cohérence d'ensemble pour la réalisation des itinéraires sur l'ensemble du territoire de la Tarentaise, il a été décidé d'externaliser les prestations et d'organiser un groupement de commande. L'APTV est le coordonnateur du groupement, et les 5 Communautés de Communes sont membres de ce groupement.

Pour la mise en œuvre de ce projet, il a été envisagé d'effectuer un groupement de commandes comprenant 5 lots, comme délibéré lors du dernier conseil communautaire du 05 mars 2019.

La Région et l'Etat soutiennent ces démarches. En effet, l'échelle intercommunale permet de mieux répondre aux objectifs de continuité et d'homogénéité.

La réalisation d'itinéraires touristiques en vélo à assistance électrique en Tarentaise est un outil de cohérence territoriale qui permettra de proposer une nouvelle activité de "déplacement doux" dans la perspective de découvrir le territoire d'une manière plus ludique. Et toujours dans cet esprit d'harmonisation, il s'agira de proposer des offres reliant le haut et le bas de vallée.

Le coût total de cette opération pour la CCCT est estimé à 27 780 € HT.

Le portage des itinéraires est assurée par chaque Communauté de Communes sur les parties qui la concerne, chacune d'entre elles devant solliciter ses propres financements.

Ainsi, les opérations en découlant, sont susceptibles d'être financées par le Conseil Régional Auvergne Rhônes-Alpes et l'Etat.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur cette demande de subvention maximale auprès du Conseil Régional Auvergne Rhônes-Alpes pour un taux de 45 % et de l'Etat pour un taux de 35 %, ce qui

correspondrait pour la CCCT, à un autofinancement à hauteur seulement de 20 %.

Fabrice PANNEKOUCKE évoque aussi le développement d'un projet de vélo à hydrogène, sur les Belleville, avec le soutien de la Région.

VU l'approbation de la convention de groupement de commandes de marchés publics de fournitures et de services pour le développement des itinéraires cyclables en Tarentaise par délibération en date du 05 mars 2019

VU l'exposé de Monsieur le Président.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

SOLLICITE une subvention maximale du Conseil Régional Auvergne Rhônes-Alpes pour la réalisation de ces opérations, à hauteur de 45 %

SOLLICITE une subvention maximale de l'Etat pour la réalisation de ces opérations, à hauteur de 35 %

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

18) Piste cyclable - appel à projets fonds mobilités actives.

Dans le prolongement de la modification statutaire proposant d'inclure la piste cyclable en bas de vallée dans les compétences communautaires, Monsieur le Vice-Président informe le conseil que l'Etat lance un appel à projets Fonds Mobilités Actives qui a pour objectif de soutenir les maîtres d'ouvrage publics pour la réalisation de projets d'infrastructures visant à restaurer ou établir des continuités d'itinéraires cyclables en vue de rendre crédibles des trajets quotidiens à vélo.

Le projet de piste cyclable en bas de vallée de la Tarentaise :

- traverse les communes de Saint-Marcel puis de Moûtiers, puis de Salins Fontaines,
- relie les intercommunalités de la COVA, de la CCCT et de la CCVA (par la route d'accès à la station d'épuration située sur la commune de Le Bois).

Le tracé a été identifié:

- par les communes dans le cadre de leur PLU : il emprunte majoritairement des voies existantes mais des sections sont à créer, notamment au niveau du chef lieu de Saint Marcel, et de la jonction avec la commune de Moûtiers,
- par l'Etat dans le cadre de la déviation de Montgalgan avec un tronçon déjà réalisé en rive gauche de l'Isère depuis le secteur de la Contamine jusqu'au viaduc de franchissement de l'Isère,
- par le Département pour s'assurer de la continuité entre les intercommunalités.

La tracé envisagés à ce stade du projet a été soumis à la commission APN en date du 27 novembre dernier.

Il est proposé au Conseil Communautaire de déposer un dossier au titre de cet appel à projets puis d'engager des études de maîtrise d'oeuvre en 2019 tel que prévu au budget 2019, pour un montant global de l'opération de 1 200 000 €HT études comprises.

Le taux maximal d'aide de l'Etat est de 20% maximum, pouvant être porté à 40% pour les collectivités petites ou moyennes pour un équipement structurant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

SOLLICITE la participation maximale de l'Etat au titre de l'appel à projets Fonds Mobilités Actives.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

Fabrice PANNEKOUCKE informe le conseil des dénominations et enseignes prévues sur le projet du complexe sportif Bardassier, et notamment d'une salle baptisée du nom d'Alain HYVOZ, en mémoire de l'ancien dirigeant au combien impliqué à l'EST.

ENFANCE JEUNESSE

19) Contrat Territorial Jeunesse (CD73) et Contrat Enfance Jeunesse (CAF) 2019-2022 : approbation et autorisation de signer les contrat

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre du service unifié « animation enfance jeunesse » conclu avec la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise met en œuvre, pour les communes du périmètre de ces deux communautés de communes, une politique enfance jeunesse à destination des 3-25 ans.

Les orientations et les grands axes du projet de politique enfance jeunesse sont déclinés dans des contrats supports avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental de la Savoie.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à rédiger et à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Contrat Territorial Jeunesse avec le Conseil département de la Savoie pour la période 2019 - 2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à rédiger le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

AUTORISE Monsieur le Président à rédiger signer le Contrat Territorial Jeunesse avec le Conseil département de la Savoie.

Vote: 26 Pour: 26 Contre: 0 Abstention: 0

ACTUALITÉS - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fabrice PANNEKOUCKE invite les élus à assister à l'inauguration des nouveaux équipements d'imagerie à l'Hôpital de Moûtiers, vendredi à 17h00.

Moûtiers, le 9 avril 2019

Le Président Fabrice PANNEKOUCKE